

ASSEMBLÉE NATIONALE
30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-CF913

présenté par
M. Bryan Masson et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Pouvoirs publics »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Présidence de la République	0	15 000 000
Assemblée nationale	0	0
Sénat	0	0
La Chaîne parlementaire	0	0
Indemnités des représentants français au Parlement européen	0	0
Conseil constitutionnel	0	0
Haute Cour	0	0
Cour de justice de la République	0	0
TOTAUX	0	15 000 000
SOLDE	-15 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Selon l'IFRAP, en 2023, les dépenses de la Présidence de la République ont considérablement dérivé avec un déficit à 8,3 millions d’euros et des dépenses qui ont augmenté de 15,7 millions (soit 14%).

Le budget de la présidence de la République "a dérapé" en 2023, l'observatoire de l'éthique publique parle d'une "explosion" des déplacements.

En exécution 2023, le budget de l'Elysée, voté à hauteur de 114,4 millions €, a atteint 125,5 millions d'euro, une augmentation intolérable dans un contexte fiscal inquiétant.

Pour ce PLF 2026, le budget de l'Elysée atteint 125,6 millions €, en hausse de +10 % par rapport aux crédits votés en loi de finances initiale 2023.

S'il est demandé aux Français de faire des efforts, la Présidence de la République ne peut se soustraire à cet effort et doit donner l'exemple. Il est proposé par cet amendement de ramener le budget de la Présidence de la République à son niveau de 2022.

Afin de maîtriser la dépense publique, le présent amendement prévoit donc de minorer les crédits, en AE et en CP, de 15 000 000 € sur l'action 01 du programme 501.